
PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

Le jeudi 20 octobre 2022 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de GILLONNAY, dûment convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ, Maire.

PRESENTS : MM. J-P. JULLIEN-VIEROZ, H. GIROUD, R. PERROT, E. DRESSAYRE, C. PHILIBERT, et Mmes V. BILLAMBOZ, G. BELLIER, M-F. RATTIER, M. LOPES, F. EHRLER, B. RABATEL et C. DAMOTTE

POUVOIRS :

De A. CHORIER à M.F. RATTIER

De P. GUILLET à J-P. JULLIEN VIEROZ

ABSENTS : F. PELLET

Secrétaire de séance : G. BELLIER

1. Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2022

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal à approuver.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

2. Ressources humaines : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3-I.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Fin de contrat le 30 novembre 2022 de l'animatrice périscolaire en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) depuis le 1^{er} septembre 2021 à raison de 24h/semaine annualisées.

Proposition de contrat temporaire pour accroissement d'activité. Ce type de contrat ne peut être conclu que pour une durée maximum de 12 mois et ne nécessite pas de déclaration de vacance d'emploi.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

Projet de délibération :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un poste d'animatrice périscolaire. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} décembre 2022, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 22.86^{*}/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel du 1^{er} décembre 2022 au 13 juillet 2023 suite à un accroissement temporaire d'activité au service périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

DE CREER un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation pour effectuer les missions d'animateur périscolaire suite un l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 22.86/35^{ème}, à compter du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 13 juillet 2023.

DE FIXER la rémunération par référence au 1^{er} échelon du grade d'animateur périscolaire indice brut 367 indice majoré 340, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

D'INSCRIRE la dépense correspondante au budget primitif.

(*) 22.86h = 29h x 25 semaines / 7 mois ½ = 99.06666h
99.0666... / 151.67h x 35h = 22.86h/semaine

3. Ressources humaines : Suppression et création de poste - Directrice des services périscolaires (hausse du temps de travail)

Rappel Conseil Municipal du 30.06.2022 :

Le contrat est actuellement de 24h par semaines scolaires soit 18.90h/mensualisées. Après une année passée à la direction, le nombre d'heures s'avère insuffisant pour mener à bien cette mission.

Il est proposé au conseil municipal de réajuster le nombre d'heures de travail comme suit :

- 28h semaines scolaires,
- 2 jours x 6h en fin d'année scolaire,
- 3 jours x 6h de pré-rentrée,
- 18 heures/an pendant les petites vacances à répartir en fonction de ses besoins,
- 6 heures/an pour assister aux conseils d'école.

Le temps de travail annualisé passerait donc de 18.90h à 23.23h/semaine.

Compte tenu de l'augmentation de plus de 10% du volume horaire, il est nécessaire d'obtenir l'accord du comité technique du CDG38 (Centre de Gestion de l'Isère).

Le CT (Comité Technique du Centre de Gestion de l'Isère) a statué en date du 20 septembre dernier et émet un avis favorable sur la proposition d'augmentation du temps de travail de la Directrice des services périscolaires.

Il vous est donc proposé de supprimer le poste à 18.90h/semaine et de créer ce même poste à 23.23h hebdomadaire.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

Projet de délibération :

Monsieur le Maire expose,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 20 septembre 2022,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent de direction des services périscolaires à temps non complet (18.90 heures hebdomadaires) en raison d'un surcroît de travail dû à l'ouverture d'un accueil de loisirs les mercredis.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

DE SUPPRIMER à compter du 1^{er} novembre 2022, l'emploi permanent à temps non complet (à 18.90 heures hebdomadaires) de Directeur des services périscolaires,

DE CREER à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet (à 23.23 heures hebdomadaires) de Directeur des services périscolaires,

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4. Ressources humaines : Suppression et création de poste d'adjoint administratif territorial au 1^{er} janvier 2023 (hausse du temps de travail)

Suite à la démission de 2 élus, Mrs Alexandre GROLLEAU et Mathias ALLELY, il est proposé au conseil municipal de revoir le temps de travail de l'adjoint administratif venant en renfort au service administratif depuis avril 2022 afin qu'elle puisse s'occuper de la communication (Panneau Pocket, Site internet et Facebook). Son temps de travail actuel est de 9h / semaine. Il conviendrait de doubler ce temps de travail.

Cependant, cet agent étant titulaire de la fonction publique, il est proposé au conseil municipal de créer un poste permanent d'agent administratif à compter du 1^{er} janvier 2023 afin qu'elle puisse demander sa mutation à Gillonnay.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

Projet de délibération :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi temporaire d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires et simultanément la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire afin de prononcer la suppression et la création des postes comme indiqué plus haut,

DE MODIFIER le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2023,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

5. Social : Comité Social et Solidarités – Nomination d'un nouveau membre non élu

M. René PERROT, membre non élu au Comité Social et Solidarités, nouvellement installé au sein du conseil municipal, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre non élu pour le remplacer. M. René PERROT étant à présent membre élu.

Il est proposé de nommer Mme JACQUIER Catherine.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

6. Déneigement : Convention de déneigement année 2022/2023

Comme chaque année, il y a lieu de signer les conventions avec les agriculteurs pour la saison hivernale 2022/2023. Compte-tenu de l'évolution du tarif du GNR, il est proposé d'augmenter le tarif horaire de 3€/h. Le tarif passerait donc de 66 €/h HT à 69€/h HT et les dimanche et jours fériés le tarif passerait de 74€/h HT à 77€/h HT.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

Projet de délibération :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 10 de la Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes à condition qu'ils n'apportent leur concours qu'aux collectivités locales et que la lame qui équipe le véhicule soit fournie par la collectivité.

La convention de déneigement avec un prestataire extérieur étant annuelle, il convient de la renouveler pour l'hiver 2022/2023.

Il présente la proposition de convention ci-annexée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de déneigement à signer avec des agriculteurs de la commune pour la saison 2022/2023,
- **FIXE** la rémunération de l'agriculteur prestataire à 69 € HT/heure (frais de carburant inclus), pour l'intégralité de la durée de la convention. Pour les dimanche et jours fériés le tarif est fixé à 77 € HT/heure. Un forfait d'une heure sur la base de 69€ de l'heure sera rajouté pour chaque intervention de déneigement,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention et à toutes démarches nécessaires à son application.

7. Cession : Lotissement « La Petite Bièvre » - Transfert amiable de la voirie, des équipements et espaces communs – Adjonction de la parcelle ZA 481

Projet de délibération :

Monsieur le Maire explique que lors du conseil municipal du 30 juin 2022, il a été délibéré sur le transfert amiable de la voirie, des équipements et espaces communs du Lotissement « la Petite Bièvre » concernant la parcelle ZA 479. Cependant, il a été omis d'y adjoindre la parcelle ZA 481.

Il convient donc de délibérer à nouveau afin d'autoriser le transfert de la parcelle omise dans la précédente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

D'ACCEPTER la cession amiable à la commune de la voirie, des équipements et espaces communs des parcelles ZA 479 de 1 943 m² et ZA 481 de 30m²,

D'APPROUVER l'acquisition à titre gratuit par la commune des parcelles ZA 479 et ZA 481,

DE REALISER le transfert dans le domaine public communal des parcelles ZA 479 et ZA 481,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles pour mener à bien cette affaire et d'engager toutes les démarches nécessaires.

8. Voirie : Cession parcelle E382 en vue des travaux d'enfouissement des réseaux secs Route du Dauphiné

Projet de délibération :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des copropriétaires ci-annexé (M. Xavier AUPLAT, Mme Marie-Françoise RATTIER et M. Daniel SAPORITO) de la parcelle E 382 sise Route du Dauphiné d'une superficie de 23m² indiquant qu'ils souhaitent céder gracieusement ladite parcelle à la Commune en vue des travaux d'enfouissement des réseaux secs Route du Dauphiné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Marie-Françoise RATTIER, ne prenant pas part au vote, à 13 voix POUR :

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle E 382 de 23 m²,

INDIQUE que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches et signatures nécessaires.

9. Travaux TE 38 : Enfouissement Rue de l'Eglise – Eclairage public

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

*Collectivité : COMMUNE DE GILLONNAY
Opération n° EP - Enfouissement rue de l'église TR2
21-006-180*

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 11 482 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 6 661 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 222 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **4 599 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité :

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **11 482 €**

Financements externes : **6 661 €**

Participation prévisionnelle : 4 821 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **4 599 €**.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

10. Travaux TE 38 : Enfouissement Rue de l'Eglise – Réseaux d'électricité et télécom

I- Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE GILLONNAY
Affaire n° 21-005-180
Enfouissement rue de l'Eglise TR2

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 155 309 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 116 071 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **39 239 €.**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité :

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **155 309 €**
Financements externes : **116 071 €**
Participation prévisionnelle : 39 239 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **39 239 €.**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

II - Travaux sur réseaux France Telecom :

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **68 873 €**
Le montant total des financements externes s'élèvent à : **34 213 €**

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 2 097 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **32 563 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité :

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **68 873 €**
 Financements externes : **34 213 €**
Participation prévisionnelle : 34 660 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **32 563 €**.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

11- Commissions communales et intercommunales : révision des membres et des représentants

Suite à la démission de 2 élus, Monsieur le Maire propose de revoir la composition des commissions communales et de nommer les représentants des commissions intercommunales.

Après débats, il a été convenu ce qui suit, à l'unanimité :

COMMISSIONS COMMUNALES

N°	Nom de la commission	Responsable	Membres	
1	Administration et Finances Informatique	Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ	Béatrice RABATEL Pascale GUILLET	Gwenaëlle BELLIER Véronique BILLAMBOZ
2	Communication	Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ	René PERROT Francine EHRLER	Gwenaëlle BELLIER
3	Vie du village et vie associative	Gwenaëlle BELLIER	Béatrice RABATEL Corentin PHILIBERT Frédéric PELLET	Francine EHRLER René PERROT Aurélie CHORIER
4	Vie Scolaire Périscolaire et Jeunesse	Véronique BILLAMBOZ	Gwenaëlle BELLIER Mélanie LOPES	Edouard DRESSAYRE Colette DAMOTTE
5	Culture et Patrimoine	Marie-Françoise RATTIER	Véronique BILLAMBOZ Edouard DRESSAYRE	René PERROT
6	Aménagement Urbanisme et Environnement Développement Durable	Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ	Hervé GIROUD Corentin PHILIBERT Francine EHRLER	Frédéric PELLET Aurélie CHORIER
7	Infrastructures Travaux et Sécurité Bâtiments/Voirie/Réseaux	Hervé GIROUD	Corentin PHILIBERT Aurélie CHORIER Béatrice RABATEL Frédéric PELLET	
8	Comité Social et solidarités	Gwenaëlle BELLIER	Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ Véronique BILLAMBOZ Béatrice RABATEL René PERROT	Yolande TRIPIER Catherine JACQUIER Chantal LOSSI Séverine CARLIN Marie-Aimée BOUCHET BERT

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES THEMATIQUES

	COMMISSIONS	REPRESENTANTS		SUPPLEANTS
1	Economie, Commerce, Artisanat, Plan de Relance, Agriculture, Circuits courts, Tourisme et Patrimoine, ESS (Economie Sociale et Solidaire – Volet Economie)	JULLIEN-VIEROZ	Jean-Paul	BELLIER Gwenaëlle
2	Administration Générale et Ressources Humaines, Commande Publique, Finances et Prospective Financière, Mutualisation	RABATEL	Béatrice	JULLIEN-VIEROZ Jean-Paul
3	Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat et Logement,	JULLIEN-VIEROZ	Jean-Paul	CHORIER Aurélie
4	Transition Ecologique, Mobilités, Environnement, Forêt, Chasse et Pêche, Cycle de l'Eau, Biodiversité	BELLIER	Gwenaëlle	PHILIBERT Corentin
5	Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Solidarités, Proximité, Séniors, Santé, Famille, ESS (Economie Sociale et Solidaire – Volet Social)	BILLAMBOZ	Véronique	DAMOTTE Colette
6	Culture, Lecture Publique, Festivals	RATTIER	Marie-Françoise	PERROT René
7	Sports, Equipements Sportifs et Vie Associative	PERROT	René	GIROUD Hervé
8	Eau potable, Assainissement, Collecte et Valorisation des Déchets, Ecogestes	PHILIBERT	Corentin	GIROUD Hervé
9	Travaux, Maintenance des bâtiments et Sécurité, Aménagement Numérique, Système d'information	GIROUD	Hervé	PHILIBERT Corentin

12- Réunions de quartier

Comme souhaité en début de mandat, il est proposé de rencontrer les habitants par quartier afin de recueillir leur avis sur leurs préoccupations quotidiennes et les projets communaux à venir.

Les réunions auront lieu en mairie - salle des associations :

- vendredi 4 novembre à 20h : Poulardièrre,
- samedi 5 novembre à 10h : Notre dame,
- vendredi 18 novembre à 20h : Sud de la route du Dauphiné,
- samedi 19 novembre à 10h : Condelle et Coloneau.

13- Culture : point sur les projets à venir

Rentrée à la bibliothèque : Marie-Françoise RATTIER a pris contact avec la directrice : trois classes vont venir une fois/mois et une fois/période pour les CM. Les classes sont accueillies et la bibliothèque

prépare des malles de prêts. Des achats vont être programmés et notamment des livres adaptés aux élèves dyslexiques et des livres en anglais.

Les élèves du périscolaire sont accueillis une fois par semaine à la bibliothèque sur le temps méridien.

Pas d'activités proposées pour les vacances de la Toussaint.

Lancement de la réflexion sur l'élaboration d'une programmation culturelle élaborée en collaboration avec les associations, l'école et les habitants, intégration des orientations développement durable (économie d'énergie, gestion déchets...).

Evènements du trimestre à venir : spectacle de la compagnie de l'Arbre en novembre et spectacle de Noël en lien avec l'accueil du mercredi, mercredi 14 décembre ouvert à tous les enfants de l'école de Gillonnay.

2023 : expo sur Menard.

2024 : 30 ans de la bibliothèque.

Départ de Mme Véronique BILLAMBOZ pour rendez-vous familial

14- Questions diverses :

- **Point sur les travaux de la halle :**
L'étude de sol a été faite.
Mission SPS et bureau de contrôle retenus.
Appel d'offres courant février/mars 2023.
Un devis de maçonnerie pour la reprise du mur de clôture est en attente de réception.
- **Bail AEP/Mairie :**
Il serait à renouveler en 2023.
- **CME :** les élections du CME ont eu lieu le 14 octobre avec une très belle campagne et un bel investissement de la part des jeunes candidats.
- **Inauguration de la plaque du nom de l'école :**
Samedi 22 octobre à 11h.
Plantation d'un Châtaignier.
- **Repas des aînés :**
Samedi 10 décembre à 12h à la salle des fêtes.
Un magicien sera présent.
Le traiteur Rémi VALENTIN a été retenu.
Le service sera assuré par les membres du conseil et du CME.
Les invitations seront envoyées le 31 octobre.
- **Prochain conseil : le 24 novembre à 20h.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10.